



DÉLIBÉRATION n° 2021 – 06

Contrat d'objectifs et de performance et rapport annuel d'activités Bilan 2020

Réuni le 09 mars 2021 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Vu la présentation au Bureau du Conseil d'administration du 16 février 2021,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan d'activité 2020 qui lui est présenté, en sa double fonction de rapport annuel d'activité et de bilan annuel de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé entre le Parc national de la Vanoise et le ministère en chargé de l'écologie.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R.331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Chambéry, le 09 mars 2021

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS